

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**
Présents : 9
Procurations : 3

Absents : 3

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 23.02.2026

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Madame ROUSSEAU Catherine adjointe aux finances**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S,
PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,

PROCURATIONS : DELSAUT A à ROUSSEAU C, MIOLA JL à PALLA O,
RAMIREZ JP à RAMIREZ JP

ABSENTS : LE GENDRE M, MARELLI S,

ABSENTS EXCUSES : ARNEL H,

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A et PIERRISNARD P

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12/02/2026

Délibération n°2026.05 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – budget général

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le conseil municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Conformément à l'article L.2012-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Monsieur le Maire, Jean-Claude Castel s'étant retiré pour le vote du CFU, Mme Catherine Rousseau, adjointe aux finances préside la séance.

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET GENERAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 2025	1 353 812,50	200 846,46
RECETTES 2025	1 480 790,60	393 905,30
RÉSULTAT/SOLDE D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE	124 978,10	193 258,84
EXCÉDENT REPORTE	0,00	
EXCÉDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE		65 356,78
RÉSULTAT CUMULE/SOLDE CUMULE AU 31/12/2025	124 978,10	258 615,62
NATURE DU RÉSULTAT	EXCÉDENT	EXCÉDENT

APPROUVE l'affectation du résultat cumulé au 31 décembre 2025

A	RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025	EXCÉDENT	124 978,10
B	RÉSULTAT CUMULE A REPORTER	EXCÉDENT	0,00
C	RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	EXCÉDENT	124 978,10
D	SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT POUR 2025		193 258,84
E	SOLDE D'EXÉCUTION CUMULE A REPORTER		65 356,78
F	SOLDE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025		258 615,62
G	SOLDE DES RESTES A RÉALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025	Dépenses	36 688,02
		Recettes	0,00
		Solde RAR	36 688,02
H	BESOIN/EXCÉDENT DE FINANCEMENT 2025		221 927,60
	AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE		
	1-EN RÉSERVE AU c/1068 EN INVESTISSEMENT		124 978,10
	2-REPORT EN FONCTIONNEMENT c/002		0,00

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 3 PROCURATIONS et 1 ABSTENTION), lors de la séance du 19 février 2026 :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget général dressé conjointement par Monsieur le Maire et le comptable public,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



LE Maire
JEAN-CLAUDE CASTEL